



## BULLETIN D'INSCRIPTION

DIJON-ROME : 5 au 15 septembre 2023 (11 jours - 10 nuits)

Inscription pour \_\_\_ personnes (même adresse)

A retourner avant le 1er juillet 2023 (après cette date, merci de nous contacter)

### PELERIN

**IMPORTANT : Nous vous invitons à veiller à la bonne orthographe ainsi qu'à la lisibilité des informations écrites ci-dessous.**

1/ NOM : .....	Prénom : .....
Date de naissance : ___ / ___ / ___ .....	Nationalité : .....
Mail : .....	Profession (avant la retraite) : .....
Téléphone fixe : .....	Téléphone portable : .....
2/ NOM : .....	Prénom : .....
Date de naissance : ___ / ___ / ___ .....	Nationalité : .....
Mail : .....	Profession (avant la retraite) : .....
Téléphone fixe : .....	Téléphone portable : .....
Adresse : .....	
Code postal : .....	Ville : .....

### PERSONNE HORS PELERINAGE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE DURANT LE SEJOUR (A COMPLETER OBLIGATOIREMENT)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Téléphones : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ Lien de parenté \_\_\_\_\_

### LOGEMENT (ne concerne pas les couples)

- Dans la mesure du possible, je désire partager ma chambre avec : \_\_\_\_\_

### RESTAURATION :

Régimes spéciaux à préciser (si prescription médicale) : \_\_\_\_\_



De façon générale, ce pèlerinage nécessite d'être en capacité de pouvoir marcher de 8 à 15 kilomètres environ par jour.  
En m'inscrivant j'atteste de cette capacité.

### AUTORISATION POUR LE TRAITEMENT DES DONNEES (RGPD) / DROIT A L'IMAGE

La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données dans le but de son exécution et garantit qu'elle a recueilli le consentement des autres voyageurs aux mêmes fins. ATTENTION DE NE PAS OUBLIER DE COCHER LES CASES CORRESPONDANT A VOTRE CHOIX (à défaut, nous considérons que vous avez répondu « oui » aux questions).

J'autorise le Service diocésain des pèlerinages rattaché à l'Association diocésaine de Dijon à transmettre mes coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphones, email) à d'autres participants du pèlerinage pour l'organisation de point de rendez-vous ou de covoiturage :  OUI  NON

J'autorise l'Association Diocésaine de Dijon à utiliser ces données aux fins de recevoir des informations et sollicitations de la part de ses différents services (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux) :  OUI  NON

J'autorise d'être pris en photo ou d'apparaître sur des vidéos et j'accepte leur publication sur tous les supports de communication du diocèse de Dijon :  OUI  NON

Conformément à la législation en vigueur (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et au règlement européen du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement. Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal ou un mail à l'adresse du Service des pèlerinages (voir en tête). Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr)



• **FORMALITES : se reporter aux conditions particulières**

**Les voyageurs se rendant en Italie, mineurs inclus, doivent être en possession d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport.**

Les cartes nationales d'identité délivrées à des majeurs entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013 seront encore valables 5 ans après la date de fin de validité indiquée au verso, mais aucune modification matérielle de la carte plastifiée n'en attestera. L'Italie n'accepte pas l'extension de 5 ans de la CNI.

En conséquence, de façon à éviter tout désagrément pendant votre voyage, il vous est fortement recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à celle d'une CNI portant une date de fin de validité dépassée, même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité.

• **TARIF ET ANNULATION**

**TARIF DU PÈLERINAGE : 1190 €**

A l'inscription (faire obligatoirement deux chèques) :

1/ Acompte de 350 € par personne. Chèque à libeller à l'ordre de AD PELERINAGES DIOCESAINS (VF).

2/ Cotisation 2023 : 12 € par personne ou 20 € pour un couple. Chèque à libeller à l'ordre de l'ACCR-BFC

La direction diocésaine des pèlerinages se réserve le droit, en cas de non-respect du calendrier de paiement, de constater l'annulation du contrat par le pèlerin et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues.

ASSURANCES (MULTIRISQUE-RAPATRIEMENT) : EST DÉJÀ INCLUSE. Le pèlerin peut toutefois la refuser, dans ce cas, il sera demandé une copie complète de son assurance.

Si vous justifiez d'une garantie antérieure pour les risques couverts par l'assurance souscrite, vous avez la possibilité de renoncer sans frais à cette/ces assurance(s) dans un délai de 14 jours à compter de sa conclusion et tant qu'aucune garantie n'a été mise en œuvre.

RÉVISION DU PRIX :

Ce prix a été calculé sur la base de 35 participants minimum. Il a été établi sur la base des tarifs connus au 09/01/2023. Il pourra être revu un mois avant le départ en fonction des variations des données. Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, les prix prévus au contrat sont révisibles à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (carburant/énergie), des redevances et taxes. Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ. Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée : Part du Transport, Redevances et taxes connues à la date du contrat, Part des achats en Devises et taux de référence. Pour toute hausse supérieure à 8%, vous recevrez sur un support durable le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à vous d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et des conséquences de l'absence de réponse.

ANNULATION PAR LE PÈLERIN POUR RAISON DE FORCE MAJEURE (lettre recommandée adressée au service des pèlerinages avec pièces justificatives) :

Le voyageur a la possibilité d'annuler/résoudre le présent contrat moyennant le paiement des frais suivants (par personne sur le prix total du pèlerinage) :

Barème d'annulation (sur le prix total du voyage) : il sera retenu le 350 € sauf si l'annulation a lieu plus de 20 jours avant le départ (50 €)

ANNULATION PAR LA DIRECTION DIOCÉSAIN DES PÈLERINAGES


Le pèlerinage peut être annulé par la direction diocésaine des pèlerinages si le nombre minimum de 30 participants n'est pas atteint : le pèlerin sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

Je soussigné (nom, prénom) : \_\_\_\_\_ agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres pèlerins inscrits, certifie avoir pris connaissance - avant la conclusion de la présente inscription - de l'offre répondant aux exigences de l'article R. 211-4 du Code du Tourisme, des conditions particulières de vente de voyages et de la brochures d'information, avoir pris connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique conseils-aux-voyageurs du site <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/> (plus spécifiquement concernant les sous rubriques « risque pays » et « santé ») à consulter régulièrement jusqu'au départ, avoir pris connaissance de la brochure et/ou le devis et le programme de l'organisateur, ainsi que des conditions de garantie des assurances souscrites et du document d'information m'invitant à vérifier que je ne suis pas déjà couvert pour les garanties éventuellement souscrites, et du formulaire d'information standard joint à ce document.

Je soussigné (prénom et nom) : \_\_\_\_\_ déclare avoir plus de 18 ans ou être compétent pour signer ce formulaire en mon nom propre. J'ai lu et compris toutes les explications de ces autorisations.

Fait à : \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature (lu et approuvé, bon pour accord) du pèlerin :



Jean-Christophe GARANDEAU  
Directeur diocésain des pèlerinages

Les informations ci-dessus sont communiquées selon les données disponibles à la date d'établissement du bulletin d'inscription.

Pour s'inscrire, renvoyer :

- 1/ Bulletin d'inscription
- 2/ Photocopie de CNI (recto/verso) ou passeport en cours de validité
- 3/ Chèque d'acompte de 350 € à l'ordre de « AD pèlerinages diocésain/VF »
- 4/ Cotisation à l'ordre de « ACCR-BFC »

Garder une copie de ce bulletin